Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260505-A26_05_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 05 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration : Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Danielle SENNINGER, Nicolas THOUZEAU

Secrétaire de séance : Jean-Claude LUBERT

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 1
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026

DELIBERATION 2026 – 05 – 11

CONVENTION AVEC LA CAF RELATIVE AU FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS POUR SES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES : AVENANT DE PROLONGATION

Annexe : avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Rapport de Brigitte Mellerin, adjointe chargée du scolaire, périscolaire et extrascolaire petite enfance, parentalité, services à la population

La commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille et Vilaine afin de bénéficier de financement portant sur le fonctionnement du centre de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires (dénommée extrascolaire).
Cette convention arrivait à son terme le 31/12/2025.
Afin d'être en adéquation avec le terme de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, celle-ci propose de signer un avenant portant le terme de la convention au 31/12/2026.

Il est demandé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260505-A26_05_11-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation ci-annexé à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LUBERT